Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260420-2026_26-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 3

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 20 avril 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU (arrivée à 19h55), Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Perrine SIMON (pouvoir à Monsieur Orjubin), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Absent, excusé : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Rivalan)

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUBIAN

---

26. Motion
Opposition à la fermeture de classe. Ecole St Jean Baptiste

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la situation. Il souhaite affirmer l'opposition à la fermeture d'une classe à l'école primaire privée Saint-Jean-Baptiste pour la rentrée 2026/2027.

Le Conseil Municipal de Guémené-sur-Scorff, réuni en séance plénière le 20 avril 2026,

Vu l'annonce du projet de carte scolaire pour la rentrée 2026/2027 prévoyant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école Saint-Jean-Baptiste

Considérant que celle-ci est un pilier de l'o re éducative locale, garantissant aux familles un libre choix d'enseignement indispensable à l'équilibre et à l'attractivité de notre commune.

Considérant que la fermeture d'une classe dégraderait mécaniquement les conditions d'apprentissage par l'augmentation des effectifs des classes restantes, rendant plus difficile l'accompagnement personnalisé des élèves, notamment ceux en situation de fragilité.

Considérant le contexte spécifique de notre territoire rural, où le maintien des services publics et des structures d'enseignement est le garant du dynamisme démographique et de la survie des commerces et services de proximité. Considérant que les prévisions d'effectifs à court et moyen terme, ainsi que les projets d'urbanisme en cours sur la commune, justifient la préservation de la capacité d'accueil actuelle (Création de logements BELLEVUE ; Implantation du Pôle Enfance, Jeunesse, Famille de Roi Morvan communauté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Voix pour : 14
Abstention : 1
Voix contre : 0

DEMANDE solennellement à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et à l'Académie de RENNES de reconsidérer cette décision et de maintenir l'intégralité des classes pour la rentrée 2026/2027.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF * 56160 (Morbihan) *

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260420-2026_26-DE

DEMANDE solennellement l'ouverture immédiate d'une concertation élargie entre les autorités académiques, la direction de l'établissement, les représentants des parents d'élèves et les élus locaux ;
DECIDE de transmettre la présente motion

- à Monsieur le Préfet du Morbihan,
- à Monsieur l'Inspecteur d'Académie (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Morbihan. Circonscription Lorient-Nord),
- aux Parlementaires du Morbihan (députés et sénateurs), Conseillers Régionaux, Conseillers Départementaux et pour soutien.

DECIDE d'affirmer notre soutien plein et entier aux parents d'élèves et à l'équipe pédagogique dans leurs actions de défense de l'école.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF * 56160 (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN